vrier 1825, petit-fils du baron Voysin de Gar-tempe, pair de France, fut avocat à Guéret, maire de cette ville (1850), conseiller général depuis 1852, et fut révoqué de ses fonctions de maire en 1863, à l'approche des élections générales, à cause de son attitude indépendante à l'égard du gouvernement impérial. Cet incident ne l'empêcha pas d'être nommé trois ans après, en 1866, vice-président du tribunal civil de (tuéret. Le 8 février 1871, il fut élu représen-tant de la Creuse à l'Assemblée nationale, le 1et sur 5, par 37,542 voix sur 50,111 votants et 1° sur o, par 37,042 voix sur 30,111 votants et 80,083 inscrits. Conservateur libéral, il fut pendant quelque temps membre de la réunion Feray, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'ordre du jour Ernoul en faveur du 24 mai, pour l'acceptation de la démission de Thiers auur l'arrêté coutre les entarements Thiers, pour l'arrêté contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour du Parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il intervint parfois dans les discussions de groupe du centre gauche, dont il faisait partie, toujours pour incliner ce groupe du côté du centre droit. M. Delille presida quelque temps son groupe, et fut membre de la commission chargée de l'en-quête sur les événements du 18 mai 1871. Chevalier de la Légion d'honneur.

DELION. - Voy. SURADE (DE).

DELIVET DE SAINT-MARS (JEAN-JACQUES), député à l'Assemblée législative de 1791, né à une date inconnue, mort à Paris le 8 mars 1792, était procureur-syndic du district d'Evreux, erésidait à Couches (Eure), lorsqu'il fut élu, le 31 août 1791, député de l'Eure à l'Assemblée législative, le 2° sur 11, par 389 voix sur 500 votants. Ce fut un membre obscur de cette assemblée, et son nom ne figure pas au Moniteur. Il mourut d'ailleurs dans le cours de la session, et fut remplacé, le 24 mars 1792, par M. Quéru.

DELLAFAILLE (JOSEPH-SÉBASTIEN-GRISLAIN, COMTE), député au Corps législatif de 1808 à 1814, né à Gand (Belgique) le 20 janvier 1756, mort à Gand, le 7 novembre 1830, était maire de Gand, trésorier de la 3º cohorte de la Légion d'honneur, et officier de cet ordre, quand il fut élu par le Sénat conservateur, le 18 février 1808, député de l'Escaut au Corps législatif. Il siégea dans cette assemblée jusqu'aux traités de 1814 qui séparèrent la Belgique de la France.

DELLAY-D'AGIER (ULAUDE-PIERRE, COMTE DE), député aux États-Généraux de 1789, au Conseil des Anciens, au Corps législatif de Pan VIII à l'an IX, membre du Sénat conservateur, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Romans (Drôme) le 25 décembre 1760, mort à Bourg-de-Péage (Drôme), le 4 août 1827, était publiscite à Romans lorsqu'il fut élu, le 6 janvier 1789, député de la noblesseaux États-Généraux par la province du Dauphiné. Il prit une part active aux travaux de l'Assemblée; demanda (26 décembre 1789) l'impression de la liste des déclarants et des sommes déclarées pour la contribution patriotique; vota (12 février 1790) la suppression des ordres monastiques; réclama (18 février) le même traitement pour tous les religieux; se prononça (12 mars) contre le projet de concession de la contribution patriotique; parls (13 mars) contre la liberté

du commerce du sel; proposa (18 mars) le remplacement de la gabelle par une imposition pour un tiers sur les terres, un tiers sur la capitation, un sixième sur les maisons des villes, et un sixième sur celles des campagnes; fut nommé (7 avril 1790) commissaire à l'alié-nation des domaines, puis secrétaire de cette commission; approuva (11 avril) le décret sur la suppression des dimes et sur l'entretien des ministres des cultes, et proposa d'assurer aux curés une partie de leur traitement en nature; provoqua (lo mai) la discussion du droit de paix et de guerre; prit la parole (2 juin) sur la cons-titution civile du clergé et fut nommé secrétaire de l'assemblée (20 juin 1790). Le 23 juin, il traita la question du traitement des évêques qu'il porta à 40.000 livres pour le maximum à ceux qui n'ont pas d'abbaye, et 35,000 pour ceux qui en avaient, 10.000 livres à tous les abbés septnagénaires, et 3.000 livres pour les abbés de Saint-Ruf et autres ordres. Le 4 juillet, il demanda que les tribunaux de districts fussent juges d'appel les uns à l'égard des autres, et fit rendre un décret (15 août) pour l'accélération de la vente des biens nationaux. Le 30 août, il parla sur le traitement des juges de paix, demandant « qu'il ne soit adjugé que 300 livres aux juges de canton, et 800 livres à ceux des villes dont la canton, et 800 livres a ceux des villes dont la population sera de plus de dix mille âmes.» En octobre (6, 7 et 11), en novembre (16), il discuta le système des impositions et l'impôt sur le tabac. Le 31 août 1791, il proposa que les membres de la troisième législature ne pussent être élus à la quatrième, et fit décréter (2 septembre) qu'aucun député ne poucrait s'absenter sans congé. Il ne fit pas partie de la Convention. vention, et rentra au parlement le 25 germi-au V, comme député de la Drôme au Conseil des Anciens, élu par 46 voix sur 54 votants. Le 1er jour complémentaire de l'an VI, il combattit un projet relatif au mariage des mineurs, et fut, le même jour, élu secrétaire de l'assemblée; le 12 frimaire, il qualifia la résolution prise sur l'entretien des routes d'injuste, d'impolitique et d'impraticable, fit approuver (3 ni-vôse) une résolution sur le même sujet, parla (2 floréal) contre l'impôt sur le tabac, se pro-nonça (7 floréal) contre l'organisation de l'Ecole polytechnique, et fut élu président du conseil des Anciens le 1er floréal an VII.

Son attitude favorable au coup d'Etat de brumaire le fit choisir par le Sénat conservateur comme député de la Drôme au nouveau Corps législatif (4 nivôse an VIII); il n'y demeura pas longtemps, ayant été nommé, le 28 frimaire au IX, membre du Sénat conservateur. Chevalier de la Légion d'honneur (9 vendémiaire au XII), commandeur de l'ordre (25 prairial suivant), créé comte de l'Empire (15 juin 1808), il ne fut pas des moins empressés à voter (avril 1814) la déchéance de l'empereur : la première Restauration le nomma pair de France (4 juin 1814). Mais, au retour de l'île d'Elbe, M. de Dellay d'Agier ayant accopté de Napoléon un siège à la Chambre des pairs impériale (2 juin 1815), fut exclu par la seconde Restauration de la Chambre liaute, où il rentra pourtant, dévoué de nouveau à la cause des Bourbons, le 21 novembre 1819, et où il siégea dans la majorité monarchique jusqu'à sa mort.

DELLESTABLE (FRANÇOIS-ANTOINE), député de 1836 à 1839, né à Neuvic (Corrèze) le 31 décembre 1851, fils d'un notaire de cette ville, fit ses études de médecine, s'établit à Neuvic comme docteur-médecin et devint maire de la ville (1833), conseiller d'arrondissement,

puis conseiller général de la Corrèze. Porté aux élections du 4 octobre 1885 sur la liste républicaine radicale de la Corrèze, il échoua au premier tour de scrutin; deux candidats de cette liste furent seuls élus, MM. Vacher et Labrousse. Au second tour, le 18 octobre, il passa, le 1er sur 3, avec 37,146 voix, sur 58,252 votants et 88,737 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, devint secrétaire de ce groupe, et vota avec lui. Il se montra au début partisan de la revision proposée par le général Boulanger, mais il l'abandonna lorsque l'opposition de droite se rallia, elle aussi, au parti revisionniste. Dans la dernière session de la législature, M. Dellestable s'est prononce : pour le réta-blissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu dans le scrutin relatif aux poursuites demandées contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

DELLEVILLE. - Voy. PHILIPPES.

DELLISSE (GUSTAVE-PAUL-TIBURCE), député de 1885 à 1889, né à Béthune (Pas-de-Calais) le 31 mars 1840, fils du suivant, industriel comme son père, et consoiller général du canton de Béthune, fut élu, le 4 octobre 1885, député du Pas-de-Calais, le 1st sur 12 de la liste conservatrice, par 102,340 voix sur 180,439 votants et 216,227 inscrits. Il prit place à droite, combattit vivement (juin 1887), le projet de loi sur les sucres relevant les taux légaux de rendement des betteraves prises en charge, projet qui fut voté quand même par 367 voix contre 182, ét vota contre les ministères républicains, contre les crédits du Tonkin, contre l'expulsion des princes, etc. A la fin de la législature, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février).

DELLISSE-ENGRAND (CHARLES-AUGUSTE-ALEXANDRE-DÉSIRÉ), père du précédent, repré-sentant en 1874, né à Lille (Nord) le 19 novembre 1811, mort à Béthune (Pas-de-Calais), le 9 juin 1880, fut successivement agriculteur, fabricant de sucre, fondateur et président de sociétés houillères et financières; il créa la Société d'agriculture de l'arrondissement de Béthune, et en fut longtemps vice-président. Membre de la commission des hospices (1866), administrateur de la caisse d'épargne, conseiller municipal de Béthune, membre du conseil d'hygiene et de salubrité (10 mars 1858), membre de la commission de surveillance de l'asile d'aliénés de St-Venant (2 août 1859), conseiller d'arrondissement (22 juillet 1860), membre de la commission spéciale du desséchément des marais de Beuvry (29 décembre), membre de la commission d'études du chemin de fer d'Etaples (19 octobre 1861), président du jury départemental d'admission à l'Exposition universelle de Londres (1802), maire de Béthune (30 avril 1802-4 septembre 1870), président du conseil de perfectionnement du col-lège (25 mai 1866), il fut gratifié d'une médaille d'argent pour sa belle conduite lors de l'épidémie cholérique (20 mars 1807), et décoré par l'Empereur à son passage à Arras (26 août

1867). Le 14 mai 1871, il fut nommé de nouveau maire de Béthune, et occupa ces fonctions jusqu'au 6 janvier 1878; le 18 octobre de la même année, il fut roelu conseiller général. Candidat à l'élection du 1st novembre 1874, en remplacement de M. Fouler de Relinque, décédé, il fut élu avec 84,711 voix sur 160,894 votants et 202,675 inscrits, contre 74,282 voix données à M. Brasme, candidat républicain. Il siègea dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota pour l'amendement Pascal Duprat, contre l'amendement Wallon, contre les Iois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres légis-

DELMAS (JEAN-FRANÇOIS-BERTRAND), député à l'Assemblée législative de 1791, mombre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 3 janvier 1751, mort à Paris en 1798, était officier de la milice à Toulouse au moment de la Révolution; il devintaide-major dans la garde nationale de cette ville en 1790, et fut élu, le 6 septembre 1791, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, le 8° sur 12, par 302 voix sur 535 votants. Il fut membre du comité militaire, fit rendre des décrets sur l'organisa-tion de l'armée, et fut nommé secrétaire de l'Assemblée le 26 janvier 1792. Après le 10 août, il porta officiellement à l'armée du Nord la nouvelle de la déchéance du roi. Elu membre de la Convention par son département (6 septembre 1792), le 2° sur 12, avec 628 voix sur 669 votants, il prit place à la Montague, demanda des mesures de rigueur contre les modérés et les aristocrates, et, dans le procès du roi, vota contre l'appel au peuple et contre le sursis, et répondit au 3° appel nominal : « Avant de monter à la tribune, j'ai consulté ma conscience : elle ne me reproche rien. Je ne connais qu'une peine contre les conspirateurs. Je vote la mort. » Président de la Convention (avril 1793), membre, puis président du comité de salut public, il se prononça en thermidor contre Robespierre, et fut un des six représentants adjoints à Barras par la Convention pour marcher contre la Commune. Prési-dent du club des Jacobins après la mort de Robespierre, il ne tarda pas à lutter contre la réaction thermidorienne, qu'il menaça de la « massue nationale », attaqua les ennemis de la Montagne, puis modifia de nouveau son at-titude, et, au ler prairial, parla contre les derniers Montagnards, et fut encore place à la tête

des troupes qui mirent les insurgés en déroute. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Haute-Garonne au Conseil des Anciens, par 289 voix, et réélu au même Conseil le 25 germinal an V, par 207 voix; secrétaire, puis président de ce Conseil, il fut, en l'an VI, atteint de démence, et mourut peu de mois après.

DELMAS (CHARLES-EMILE), député depuis 1885, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 27 mars 1834, est le fils de Louis Delmas, pasteur protestant à la Rochelle, et d'Élisabeth-Louise-Gabrielle-Sophie Chapron. M. Emile Delmas fut élève du lycée de la Rochelle, fit son droit à Paris, et ayant épousé, en 1860, une nièce de M. André Kachlin, grand industriel alsacien, entra dans la maison de commerce de ce dernier, à Mulhouse. Il quitta cette ville en août 1870, après y avoir organisé des ambu-lances, se rendit à Paris, s'engagea dans les bataillons de marche du corps d'armée du général Vinoy, et fut décoré de la médaille militaire pour sa conduite pendant le siège. Après l'annexion de l'Alsace à l'Allemagnge, il vint habiter la Rochelle, où, avec le concours de ses deux frères, il créa une maison d'armements maritimes, monta également une usine à briquettes, et acquit bientôt une importante situation commerciale. Membre du conseil municipal de la Rochelle depuis le 6 janvier 1878, membre du conseil général de la Charente-Inférieure pour le canton d'Ars-en-Ré depuis le 4 novembre 1877, maire de La Rochelle depuis 1884, M. Delmas a été secrétaire du conseil général, où il a présenté des rapports remarqués sur la création du port en eau profonde de la Palice (actuellement en cours d'exécution), et sur le projet de jonction par canaux de la Loire et de la Garonne; pour ce dernier projet, il fut délégué par le conseil général près de la commission parlementaire des sénateurs et députés du sud-ouest formée ad hoc, et nommé rapporteur de este acmunicie.

to the standard of the standar châtel et lui furent les doux seuls élus de la liste républicaine. M. Delmas prit place à gauche, et vota pour les ministères opportunistes qui se succédérent au pouvoir. En février 1887, il contribua, avec plusieurs sénateurs et députes de la fraction modérée du parti, à l'orga-nisation d'une association de propagande républicaine. En décembre suivant, dévant l'inanité des projets de « concentration », il prit, avec un de ses collègues, M. Siegfried, l'initiative de la présentation d'un « programme d'affaires » des-tiné à rallier toutes les bonnes volontés; ce programme, qui avait pour objet de mettre fin aux luttes personnelles, et de faire l'union sur des reformes pratiques, réunit 163 adhésions, mais n'eut pas d'autre résultat : le 18 mars 1888, le groupe socialiste lança à son tour son programme; la gauche radicule déclara, de son côté, qu'elle poursuivait son propre programme « sans reponsser l'idée d'une entente chaque fois qu'elle serait possible. » En mars 1888, sur la discussion du budget de l'instruction publique, M. Delmas, qui n'abuse pas à la tri-bune d'une réelle facilité de parole, défendit à la tribune le crédit pour les facultés de théologie protestante, crédit qui fut supprime par la Chambre. Dans la dernière session de la législature, il s'est prononcé: pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu au scrutin sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet).

DELMAS DE GRAMMONT (JACQUES-PRILIPPE), représentant du peuple en 1849, né à la Sauvetat (Lot-et-Garonne), le 22 juillet 1796, mort à Miramont (Lot-et-Garonne), le 13 juin 1862, suivit la carrière des armes. Il fit les campagnes d'Afrique sous Louis-Philippe et devint successivement lieutenant au 4° régiment de chasseurs à pied, capitaine au 24°, adjudant au 12° dragons, major au 1° chasseurs à cheval, chef d'escadron au 1° lanciers, lieutenant-colonel au 1° dragons, colonel commandant le 8e hussards; il fut promu en 1849 au grade de général de brigade. Noumé en décembre 1848 général commandant du département de la Loire mis en état de siège, il fut élu, le 22 juil-

let 1849, représentant de la Loire à l'Assemblée legislative, par 28,970 voix sur 49,794 votants et 118,963 inscrits, contre 20,024 voix à M. Antide Martin, candidat socialiste, en remplacement de M. de Persigny qui avait opté pour le Nord. Il fut l'auteur de la proposition restée célèbre sous le nom de « loi Grammont », describée « à mattre un frein aux manureis aritistique » à mattre un frein aux manureis aritistiques « à mattre un frein aux manureis aritistiques ». tinée « à mettre un frein aux mauvais traitements exercés envers les animaux. » Quelque temps après, il demanda la translation du gouvernement hors Paris, et, dans une réponse qu'il fit à ce sujet au ministre de la Guerre (seance du 27 avril 1850), il précisa : « Vous ne in'avez pas compris. J'ai dit: je livre la pensée de la translation à vos méditations; bientôt pent-être vous serez fatalement appelés à en delibérer. Je ne fais pas de proposition. J'userai de ce droit quand le moment sera venu. » Il proposa aussi l'établissement d'une banque foncière, et appuya la politique du prince-pré-sident. Jusqu'au coup d'Etat de décembre 1851, M. Delmas de Grammout ne cessa pas de voter avec la droite. Il fit partie de la Commission consultative nommée après le coup d'Etat. Gé-néral de division en 1853, grand officier de la Légion d'hoaneur en 1867, il passa dans le cadre de réserve quelque temps avant sa mort.

DELNEUFCOURT (PIERRE-FRANÇOIS-Jo-SETH), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Mons (Belgique), le 4 janvier 1756, mort à Mons le 8 avril 1827, était avocat à Mons. Très-ardent partisan de la Révolution, il se présenta, le 22 janvier 1798, à la barre de la Convention, et donna communication de la pétition suivante signée par un grand nombre deses compartistes.

signée par un grand nombre de ses compatriotes:

« Citoyeus représentants d'un peuple généreux, quand vous offrîtes la liberté aux Belges, vous leur promîtes de l'afformir sur des bases inébranlables. Forts de votre puissante protection, nous avons brisé nos châines; mais nous avons peusé que les Belges, isolés et réduits à leurs propres forces, ne pourraient jamais se maintenir libres contre les efforts des despotes conjurés, et que bieutôt la haiue des tyrans parviendrait à nous replonger dans l'esclavage. Nous vous adressons nos vœux unanimes. Quelles que soient les manœuvres des intrigants, gardez-vous de les écouter; ils ne sont point investis de la confiance nationale. Nous avons député vers vous le citoyen Delneufcourt; lui soul est chargé de vous présenter les intentions amicales et fraternelles des habitants du Hainaut. Agréez nos offres, déclarez que nous département.

Fait à Mons, ville libre, le 13 janvier 1793. »

Lors de la réunion de la Belgique à la France, il devint administrateur du départe-

ment de Jemmapes.

Elu, le 24 germinal an VI, député du département de Jemmapes au Couseil des Ancieus, il fit rejeter, le 18 vendémiaire an VI, une résolution relative à la poste aux chevaux; appuya et fit adopter (22 brumaire) une proposition portant : « la culture, le commerce et la fabrication du tabac sont libres, moyennant une taxe spéciale : l'importation des tabacs fabriqués ou seulement préparés dans l'étranger demeure prohibée. » Le 2 brumaire an VII, il fut élu secrétaire de l'Assemblée. Il prêta son concours au coup d'Etat de brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, fut nommé, par le Sénat conservateur, député du département de Jemmapes au nouveau Corps législatif. Il en sortit en 1804

devint, en 1807, juge au tribunal de première instance de Mons. et occupa ces fonctions jusqu'à la chute de l'Empire (1814).

DELOE (EDMOND), COMTE D'IMSTENBAEDT, membre du Sénat conservateur, né à Dusseldorf (duché de Berg), le 28 août 1749, mort à Wissen (Allemagne), le 30 mai 1813, entra dans l'administration impériale et parvint au poste de conseiller d'Etat. Membre de la Légion d'honneur (4 brumaire au XIII), il fut nommé membre du Sénat conservateur, le 20 mai 1806, et créé comte de l'Empire, le 6 juin 1803. Il siégea dans la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DELON (Jacques), député en 1791, né à Saint-André-de-Valhorgne (Gard), le 15 décembre 1752, mort à une date inconnue, était avocat au parlement de Toulouse avant la Révolution. Ayant adopté les idées nouvelles, il devint officier municipal à Tarbes, puis administrateur du district de Saint-Hippolyte, et fut élu, le 7 septembre 1791, député du Gard à l'Assemblée législative, le 1° sur 8, par 277 voix sur 442 votants. Il se fit peu remarquer dans cette Assemblée, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, fut nommé par le gouvernement consulaire secrétaire-général des Pyrénées-Orientales, et devint, le 19 prairial an IX, sous-préfet à Perpignan.

DELONG (JEAN-BAPTISTE-BARNABÉ-MARIE-VICTOIRE-CLÉMENT), député de 1817 à 1820, nó à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 novembre 1762, mort à sa terre de Marciac (Gers), le 22 octobre 1828, avait fait sa carrière dans la magistrature, et était premier président à la cour royale d'Agen, lorsqu'il fut élu, le 20 septembre 1817, par le collège de département, député du Gers, avec 442 voix sur 797 votants et 1,245 inscrits. Il siégea obscurément dans la majorité ministérielle, et quitta le parlement au renouvellement de 1820.

DELOR (Louis), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était président du tribunal criminel du Var, quand il fut élu, le 24 germinal au VI, député du Var au Conseil des Anciens. Il ne prit qu'une seule fois la parole, le 17 thermidor au VI, pour proposer le rejet « d'une résolution qui ratifie un contrat d'échange entre le ministre des Finances et la citoyenne Semonin ». L'ajournement fut prononcé.

DELORD (Taxile), représentant en 1871, né à Avignon (Vaucluse; le 25 novembre 1815, mort à Paris, le 13 mai 1877, était d'une famille protestante. Il fit ses études à Marseille, collabora au Sémaphore (1834) et vint à Paris en 1834. Rédacteur au Vert-Vert, au Messagér, il devint rédacteur en chef du Charivari en 1842, puis, après les avoir quittées un moment reprit les mêmes fonctions de 1849 à 1858. A cette date il fut chargé au Siècle de la critique littéraire puis du courrier politique, et donna des articles très remarqués à la Recue Nationale. Il passa un instant à l'Avenir National, et revint au Siècle après la mort de M. Havin. Il venait de publier le premier volume de son Histoire du second Empire, lorsqu'il se présenta, aux élections générales du 24 mai 1869, comme candidat d'opposition démocratique au Corps législatif dans la 2° circonscription de Vaucluse et obtint 12,367 voix contre 17,100 données à l'élu, candidat officiel, M. Pamard. Porté, le 8 février 1871, sur la siste républicaine de Vaucluse, il fut élu, le

3º sur 5, par 32,076 voix sur 63,738 votants et 85,059 inscrits. Cette élection fut invalidée en bloc, mais les électeurs de Vaucluse, convoqués à nouveau le 2 juillet 1871, maintiurent la ma-jorité à la liste républicaine, et M. Delord fut réélu, le 3° sur 5, par 34,203 voix sur 60,637 votants et 80,441 inscrits. Il prit place dans la minorité républicaine, et vota : pour la paix, pour le retour du Parlement à Paris, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre la circulaire Pascal, contre l'arrêté contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le maintion de l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution de l'Assomblée, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. M. Delord échoua aux élections du 20 février 1876 dans l'arrondissement d'Apt, avec 3,608 voix contre 4,398 à M. Naquet, et 5,250 à M. Sylvestre; il y avait lieu à ballottage. Il se désista avant le 2° tour de scrutin. Il a publié, outre les six volumes de l'Histoire du second Empire et de nombreux articles de journaux et revues, une comédie jouée à l'Odéon en 1854 sous le titre : Fin de la Comédie.

DELORD (Paul-Joseph-Barthelemy), sénateur de 1879 à 1883, né à Frayssinet-le-Gélat (Lot) le 21 février 1808, mort à Puy-l'Evêque (Lot) le 27 mars 1883, était fils d'un juge de paix et fit sa carrière dans la magistrature. Nommé substitut du procureur du roi à Gourdon en 1833, il devint juge à Cahors en 1845, et juge d'instruction après la révolution de février 1848; il fut révoqué en 1849 pour n'avoir pas voulu poursnivre un journal républicain de Cahors, le Réformateur. Au coup d'Etat de 1851, il essaya d'organiser dans le Lot la resistance républicaine : un mandat d'arrêt fut lancé contre lui (19 décembre); il parvint à se réfugier à l'étranger. Condamné à la déportation par la commission mixte du Lot, il refusa sa démission de juge, et fut révoqué par décret impérial en date du 21 mai 1853, « pour avoir été absent sans congé depuis plus de six mois ». Après avoir parcouru l'Espagne, la Belgique, les Etats-Unis, la Turquie, où il fut tour à tour négociant et avocat, il rentra en France après le 4 septembre 1870. En 1876, il fut nommé par le ministère Dufaure juge à Toulouse, puis conseiller à Limoges en 1877, enfin juge de paix à Lyon en 1878, pour échapper à la limite d'âge. Aux premières élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il s'était présenté comme candidat républicain dans le Lot, où il n'obtint que 178 voix contre 285 données au moins favorisé de la liste conservatrice, M. Depeyre. De nouveau candidat au renouvellement du 5 janvier 1879, il fut élu, dans le Lot, par 230 voix sur 382 votants; le plus favorisé des deux candidats conservateurs M. Depeyre, n'obtint que 145 voix. M. Delord siegea a gauche, et vota pour les ministères républicains qui se succédérent au pouvoir. Il mourut au cours de la législature et fut remplace par M. Béral.

DELORME (JEAN-BAPTISTE-MICHEL), député au Conseil des Cinq-Cents et représentant aux Cent-Jours, né à Vihiers (Maine-et-Loire), le 6 août 1744, mort à une date inconnue, était avant 1780, receveur des gabelles à Vihiers. Il resta receveur du district, et devint maire de Vihiers en 1790. Le 23 germinal an V, il fut élu député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 209 voix sur 239 votants.

et 256 inscrits. Il présenta (17 frimaire an VI) un rapport concernant les rontes foncières assises sur les édifices incendiés des départements de l'Ouest; fit adopter (6 nivôse) un projet portant que les propriétaires des bâtiments incendiés dans l'Ouest seront déchargés de l'acquit des rentes foncières pendant le déguerpissement; fit renvoyer au Directoire (25 prairial) la pétition du citoyen Philaire, ancien maire de la commune de Gacé (Orne), tendant à obtenir le remboursement d'avances, par lui faites pour achats de subsistances. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut nommé (an VIII) sous-préfet de Saumur, puis (4 ventées an IX) conservateur des forêts à Angers. Il occupa ce poste pendant la durée de l'Empire, et, le 16 mai 1815, fut élu, par le collège de département de Maine-et-Loire, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 70 voix sur 107 votants et 283 inscrits. Il quitta la vie politique et l'on perd sa trace après cette courte législature.

DELORME (ACHILLE-PELIX), représentant en 1871, né à Bellème (Orne), le 18 avril 1881, mort à Mortagne (Orne), le 10 août 1888, se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris, et, comm pour ses opinions républicaines, fut nonmé préfet du Calvados, après le 4 septembre 1870. Ayant refusé d'exécuter les derniers décrets de la délégation de Bordeaux relatifs a l'exclusion de certaines candidatures pour les élections du 8 février, il fut révoqué, et, s'étant porté candidat, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le 8° sur 9, par 47,983 voix sur 86,564 votants et 139,207 inscrits. Le même jour, et sur la même liste, furent nommés dans le Calvados M. Bocher, ancien préfet orléaniste, M. Le Provost de Launay, ancien préfet bona-partiste, et M. Delorme, ancien préfet républicain. M. Delorme siégea au centre gauche, fut secrétaire de l'Assemblée et vota : pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour du parlement à l'aris, contre le 24 mai, contre l'acceptation de la démission de Thiors, la circulaire Pascal, contre l'arrête contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le maintien de l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Walion, pour l'amendement l'ascal Duprat, pour les lois constitutionnelles; il s'était abs-tenu sur les prières publiques. M. Delorme n'a pas fait partie d'autres législatures.

DELORT (François), député au Conseil des Auciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1807, né à Uzerche (Corrèze) le 3 novembre 1758, mort à une date incounue, était avocat à Uzerche avant la Révolution. Nonmé, en 1791, administrateur du département de la Corrèze, puis, en ventôse an III, président du tribunal du district d'Uzerche, il fut élu, le 23 germinal au V, député de la Corrèze au Conseil des Anciens par 149 voix sur 181 votants. Il ne se fit pas remarquer dans cette assemblée. A la séance du 14 ventôse an VI, le député Sautereau présenta une motion tendant à la suspension de son collègue Delort comme parent d'emigré. La motion fut renvoyée à une commission, au nom de laquelle Sautereau, le 6 germinal au VI, proposa « d'exclure de toutes fonctions législatives le représentant Delort, beau-frère d'émigré. » Les représentants Armand et Malès firent rejeter la proposition par la question

préalable, « attendu que Delort est dans le cas de l'exception. »

Delort, qui siégeait parmi les modérés, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, deputé de la Corrèze au nouveau Corps législatif. Juge suppléant à la cour de Cassation, il sortit du Corps législatif, en 1807, pour occuper (16 février 1807) les fonctions de conseiller à la cour impériale de Limoges. Il fut admis à la retraite le 18 février 1829, et nommé conseiller honoraire.

DELORT (JACQUES-ANTOINE-ADRIEN, BARON), député de 1830 à 1837 et pair de France, né à Arbois (Jura), le 16 novembre 1773, mort à Arbois, le 28 mars 1846, s'engagea le 15 août 1791, dans le 4º bataillon des volontaires du Jura. Sous-lieutenant au 8° régiment d'infan-terie (Austrasie) le 14 juin 1792, il fit les cam-pagnes de la Révolution, et gagna les grades de lieutenant le 18 septembre suivant, de capitaine-adjoint aux adjudants-généraux le 16 juin 1793, de capitaine de cavalerie le 28 août suivant, successivement au 24° régiment (21 octobre 1797) et au 22° (29 décembre). Il se distingua à l'armée d'Italie, et fut nommé chet d'escadron au 2º cuirassiers, le 9 germinal au VII. Major au 9° dragons le 29 octobre 1803, il reent la croix de la Légion d'honneur le 26 mai 1804, fut blessé à Austorlitz où il montra une grande bravoure et y gagna le grade de colonel du 25° dragons (1805). Créé chevalier (30 octobre 1810) puis baron de l'Empire (4 jan-vier 1811), pendant qu'il était à l'armée d'Es-pagne, il se distingua aux sièges principaux de cette guerre et à plusieurs batailles, no-tamment à celle du Pont-du-Roi, où dans une charge brillante, il enleva à l'ennemi vingtcinq canous et tous ses bagages. A Vendrell 25 mars 1810), il mit en déronte l'avant-garde de l'armée espagnole, et, le 9 avril, battit en-core l'ennemi à Villafranca. Grievement blessé à Vals, il mit en fuite avec un escadron sept escadrons espagnols, et à l'assaut de Tarragone sabra les fuyards en les poursuivant jusqu'à la mer sous le feu des croisières anglaises. Cette action d'éclat lui valut le grade de général de brigade (21 juillet 1811). Il contribua encore pour une large part à la victoire de Sagonte et à l'investissement de Valence; à Castalia, n'ayant que 1,500 hommes, entouré par 12,000 hommes commandés par O'Donnel, il les chargea avec une héroïque audace et les mit en déde Suchet, et, de retour en France, fut envoyé à l'armée chargée de s'opposer à la marche des coalisés sur Paris. Une action d'éclat à Montereau (18 février 1814) le fit nommé général de division sur le champ de bataille. La première Restauration lui donna la croix de Saint-Louis (19 juillet 1814), mais sans lui confier de commandement. Pendant les Cent-Jours le maréchal Ney loi remit le commandement de sa cavalerie, et les charges des cuirassiers de Delort gagnèrent (16 juin 1815) la bataille de Ligny. À Waterloo, il fut blessé d'un coup de feu. La seconde Restauration le plaça en dis-ponibilité et le mit prématurément à la retraite en 1825. Le gouvernement de 1830 le remit en activité, et l'appela successivement au commandement des 8°, 3° et 7° divisions. Le 28 octobre 1830, le collège de département du Jura, son pays natal, l'élut député par 87 voix sur 118 votants et 173 inscrits, en remplacement de M. de Bonmarchant, démissionnaire. La même année, il fut nommé conseiller général du Jura, et, le 5 juillet 1831, fut réélu député dans le 3° collège électoral du Jura (Poligny) par 124 voix sur 203 votants et 251 inscrits. Il siègea dans la majorité ministérielle, devint en avril 1832, aide de camp du roi, et fut réélu le 21 juin 1834, par 122 voix sur 207 votants et 260 inscrits, contre MM. de Genoude, 28 voix, et Gréa, 26. Dans la session de 1835, il présenta un rapport sur le projet de loi relatif à un appel de 80,000 hommes, et un autre sur un projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires à distribuer entre les habitants de Salins. Le roi le nomma pair de France, le 3 octobre 1837; il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort. Officier de la Légion d'honneur du 7 mars 1810, commandeur du 16 mars 1812, grand officier en 1837. Le général Dolort qui cultivait aussi les lettres, était membre de l'Académie de Besançon, de l'Académie de Marseille et de la Société d'émulation du Jura.

DELORT DE PUYMALIE (GABRIEL), député aux Etats-Cénéraux de 1789, né à Uzerche (Corrèze) le 16 août 1727, mort à Uzerche en 1807, était, avant la Révolution, lieutenant de la sénéchaussée d'Uzerche. Le 21 mars 1789, il fut du député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Tulle; il siégea très obscurément dans la majorité, et son nom n'est pas mentionné au Moniteur. Le gouvernement consulaire le nomma, le 18 floréal au VIII, juge au tribunal d'appel de Limoges. Le tribunal d'appel ayant été supprimé peu de temps après, M. Delort de l'uymalie reutra dans la vie privée.

DELOUCHE (PIERRE-JEAN-FRANÇOIS-MARIE), représentant du peuple en 1848, né à Avranches (Manche) le 22 mars 1799, fit ses études à Avranches et à Rennes, se fit inscrire au barreau de Caen puis à celui d'Avranches, et, en raison de ses opinions républicaines, fut nommé, après le 21 février 1848, président de la commission administrative d'Avranches. Le 13 avril 1848, il fut élu représentant de la Manche à l'Assemblée constituante, le 11° sur 15, par 56,111 voix (le chiffre des votants et des

**scrits n'est pas mentionné au procès-verbal d'élections). Il siègea dans le groupe républicain modèré qui suivait les inspirations du Mational, et vota: pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour de félicitations au général de Cavaignac, pour de félicitations au général de Cavaignac, pour la suppression complète de l'impôt du sel, contre la proposition Rateau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, contre l'interdiction des clubs, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

DELPHIN (PHILIBERT), député de 1822 à 1824, né à Lyon (Rhône) le 20 juin 1779, mort à Lyon le 19 mai 1874, était propriétaire et adjoint au maire de Lyon, lors ju'il fut élu, le 9 mai 1822, député du 1er arrondissement électoral du Rhône (Lyon-Nord), par 444 voix sur 860 votants et 925 inscrits, contre 875 voix à M. de Corcelles. Il siégea obscurémen dans

la majorité ministérielle, et ne se représenta pas aux élections générales de 1824.

DELPIERRE (ANTOINE-FRANÇOIS BARON), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, né à Valfroicourt (Vosges, le 3 février 1764, mort à Valfroicourt le 8 mai 1854, était homme de loi dans sa ville natale avant la Révolution. Il se montra partisan des idées nouvelles, devint administrateur du district, et fut élu, le 2 septembre 1791, député des Vosges à l'Assemblée législative, le 5° sur 8, par 258 voix sur 407 votants. Il siégea dans les modérés de la majorité, et présenta, à la séance du 18 février 1792, un long rapport sur les troubles d'Arles; il concluait ainsi:

« Dans cette diversité d'assertions, votre comité laisse à votre sagesse à démêler la vérité, et vous propose de décréter que tout individu qui appellera ses citoyens du nom de chiffoniste ou de monnayer, sera poursuivi commo perturbateur du repos public; que les ouvrages de défense extérieure seront démolis aux frais de la commune; que les citoyens qui, conformément à l'arrêté du département des Bouchesdu-Rhône, ont déposé leursarmes, seront réarmés; qu'il sera formé, dans le département, un bataillon de gardes nationales volontaires, qui sera mis en marche après sa formation.»

Il se retira dans son département après la session, et, le 23 germinal au V, fut élu député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents, par 154 voix sur 175 votants. A la séance du 19 frimaire an VI, il prononça un discours sur les bieus communaux, comme adjoint à la commission spéciale sur cet objet. Son attitude modérée lui valut d'être nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat; il siégea sans éclat dans cette assemblée, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et, à la sup-pression du Tribunat, fut élevé aux fonctions de président de chambre à la cour des Comptes (28 décembre 1807). Créé chevalier (3 juin 1808), puis baron de l'Empire (28 avril 1813), il conserva ses fonctions sous la Restauration, et fut nommé, le 19 juillet 1815, membre de la commission chargée d'examiner les actes et les opérations sur les rentes inscrites au grandlivre, qui, au nom de la Caisse d'amortissement et de divers particuliers, avaient été engagées jusqu'à la concurrence de 5 millions. Admis à la retraite le 29 octobre 1829, il passa président honoraire à la cour des Comptes, fut nommé, le 30 avril 1832, membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, et commandeur de la Légion d'honneur le 17 août 1832.

DELPIERRE (Nicolas-François), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Valfroicourt (Vosges) le 17 janvier 1753, mort à Mirecourt (Vosges) le 31 décembre 1812, frère aîné du précédent, était avocat à Valfroicourt au moment de la Révolution. Le 23 germinal an VII, il fut élu députédes Vosges au Conseil des Cinq-Cents; s'étant montré favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut choisi par le Sénat conservateur, le 4 nivôse au VIII, comme député des Vosges au nouveau Corps législatif. Il y siégea pendant deux ans, fut nonmé, le 16 floréal an XI, conseiller général des Vosges, et quelque temps après, procureur impérial à Mirecourt. Il nourut dans l'exercice de ces dernières fonctions.

DELPIT (JEAN-ANDRÉ), député au Conseil des Cinq-Cents, et député de 1824 à 1827, né à

Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), le 12 février 1770, mort à Paris le 7 août 1894, était avocat à Bordeaux au moment de la Révolution. Son attachement à la cause des Giroudins le fit mettre hors la loi après la chute de ces derniers (31 mai 1798); après le 9 thermidor, il devint administrateur du district de Belves (Dordogne), puis administrateur de ce département, et fut élu, le 24 germinal an V, député de la Dor-dogne au Conseil des Cinq-Cents, par 246 voix. Ses opinions modérées le firent encore proscrire au 18 fructidor; il échappa à la déportation en prenant la fuite déguisé en ouvrier salpêtrier. Sous le gouvernement consulaire, il reprit à Bordeaux sa profession d'avocat, devint membre du conseil municipal en 1807, conseiller à la cour de Bordeaux (22 mai 1811), et président de chambre à la même cour (24 janvier 1816). En 1824, il fut nommé premier président, et, le 22 novembre de la même année, fut élu député par le 3º arrondissement électoral de la Dordogne (Bergerac), avec 143 voix sur 280 votants et 414 inscrits, contre MM. Roussille, sous-préfet, 52 voix, et Laregnère 51 voix, en remplacement de M. Maine de Biran, décédé. Il siègea dans la majorité ministérielle, et ne se représenta pas après cette législature. Administrateur de l'hospice des sourds-muets de Bordeaux (1824), il fut nommé conseiller à la Cour de cassation le 5 novembre 1826. Chevalier de la Légion d'honneur en 1821, officier en 1825.

DELPIT (JEAN-MARTIAL), représentant en 1871, né à Cahuzac (Lot-et-Garonne), le 25 février 1813, mort à l'aris le 10 mai 1887, élève de l'école des Chartes, devint le collaborateur d'Augustin Thierry pour le Recueil des monu-ments de l'histoire du Tiers-Etat. De 1844 à 1848, le ministre le chargea de missions en Angleterre pour y rechercher les documents relatifs a notre histoire; sur cette mission, M. Delpit publia dans divers journaux, et notamment dans le Moniteur, des Lettres sur les archives et les bibliothèques de l'Angleterre. En 1848, il fit paraître une brochure politique : Les Questions du jour, et posa sa candidature à l'As-semblée constituante dans la Dordogne, mais son nom ne fut porté sur aucune liste. Il fut plus heureux aux élections du 8 février 1871, et fut nommé représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, le 9° sur 10, par 74,521 voix sur 97,443 votants et 142,476 inscrits. Il se fit admettre à la réunion Colbert, au centre droit, et à la réunion des Réservoirs, fut rapporteur de la commission d'enquête sur le 18 mars, et présenta à cette occasion un rapport qui fut très discuté par le parti républicain; signa l'adresse des députés syllabistes au pape, fut élu membre de la commission de permanence pendant les vacances parlementaires (août 1872), appuya le projet de loi contre l'Internationale, et prit part aux tentatives de restauration mo-narchique (1873). Il vota: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assem-blée, pour le 21 mai, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêté coutre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre l'a-mendement Wallon, contre l'amendement Pas-cal Duprat, contre les lois constitutionnelles. Il ne fut pas réélu aux élections du 20 février 1876. On a de lui : Mémoire sur les œuvres manuscrites de l'histoire municipale de la ville d'Amiens; - Le Saint-Snaire (1839), etc.

DELPON (JACQUES-ANTOINE), député de 1831 à 1832, né à Livernon (Lot), le 24 octobre 1779, mort à Figeac (Lot), le 24 novembre 1833, se fit inscrire au barreau de Figeac et entra dans la magistrature. De 1806 à 1823, il fut successivement procureur impérial et pro-cureur du roi près le tribunal de 11º instance de Figeac. En 1830, le gouvernement de juil-let le nomma maître des requêtes en service extraordinaire au conseil d'Etat et attaché à la section des finances. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1831, et conseiller général du Lot, il fut élu, le ở juillet de la même année, député du 3° collège électoral du Lot (Figeac) par 177 voix sur 236 votants et 275 inscrits; il siégea dans la majorité, mais conserva toujours vis-à-vis du ministère une attitu le indépendante. Atteint du choléra en 1832, il donna sa démission pour raison de santé, fut appelé, en 1833, aux fonctions de président du tribunal civil de Figeac, et mourut quelques mois après. On a de lui : Statistique ancienne et moderne du département du Lot (prix Monthyon en 1821); Essai sur l'histoire de l'action publique et du ministère public; Essai en faveur de la liberté des cultes; Mé-moire sur la question proposée par l'Académie de Toulouse : « Peut-on se flatter, sans l'étude des langues anciennes d'être mis au rang des bons écrivains? et, dans le cas où l'on soutiendrait la négative, l'étude de la langue latine peut-elle suppléer à celle de toute autre?»

DELRUE (CHARLES-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents. né à Allouagne (Pas-de-Calais), en 1758, mort à une date inconnue, fut élu, le 25 germinal an VI, député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents, par 125 voix sur 166 votants. Le nom de ce très obscur législateur ne figure pas àu Moniteur.

DELSOL (JEAN-JOSEPH), représentant en 1871 et membre du Sénat, né à Saint-Chris-tophe (Aveyron), le 27 octobre 1827, fils de cultivateurs aisés, fit ses études à Rodez, puis au Lycée Henri 1V. Lauréat de l'École de droit de Paris, il fut reçu docteur, se fit inscrire au barreau de Paris, et acquit assez de réputa-tion pour être, sous l'Empire, « avocat institué » au ministère de l'instruction publique. Conseiller général du canton de Conques (juin 1864), membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (1864), M. Delsol se présenta comme candidat républicain, aux élections du 8 février 1871 : « Depuis quatre-vingts ans, disait-il dans sa profession de foi, la France est en proie à des agitations stériles et à des révolutions. Il est temps enfin qu'elle ait un gouvernement stable et régulier : la République sera ce gouvernement. » Elu, sur ce programme. représentant de l'Aveyron à l'Assemblée na-tionale, le 5° sur 8, par 57,380 voix sur 65,273 votants et 118,224 inscrits, il sit d'abord partie du groupe Feray (republicains conservateurs), puis il se fit inscrire au centre droit, et passa ensuite dans le camp monarchique (il fut un des 94 signataires contre l'exil des Bourbons), Il fut membre des commissions pour l'abrogation des lois d'exil, sur les lovers de Paris, et sur la fabrication des armes de guerre. Son amendement sur les candidatures multiples, lors de la discussion de la loi électorale, fut repoussé, Il vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le ponvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêté

328 DEL

contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre l'amendemant Pascal Duprat, contre les lois constitutionnelles. Elu sénateur de l'Aveyron, le 30 janvier 1876, le 3º et dernier, par 210 voix sur 386 votants, il prit place à droite, vota pour la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet de Broglie-Fourtou (1877), et contre les cabinets de la Chambre demandée par le cabinet de Broglie-Fourtou (1877), et contre les cabinets de la Chambre de la Cha republicains qui suivirent, et parla (mai 1883) contre l'élargissement de la base électorale des tribunaux de commerce. Au renouvellement du 6 janvier 1885, les électeurs sénatoriaux de l'Aveyron lui conservèrent son mandat, le 1er sur trois, par 510 voix sur 842 votants; le plus favorisé de la liste républicaine, M. Clausel de Coussergues n'obtint que 380 voix. Il reprit sa place à droite et parla (février 1886) contre l'art. 12 de la loi sur l'enseignement primaire portant que « l'enseignement est exclusivement confié à nu personnel laïque ». En dernier lieu, il a voté contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre par le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulan-ger). On a de lui : Étude sur la Roche-Flavin, savant jurisconsulte toulousain du xvx siècle ;

DELTEL (JEAN), membre de la Convention, né à Cordes (Tarn) en 1755, mort à une date inconnue, était officier de santé à Cordes, lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1792, 2° suppléant à la Convention par lo département du Tarn, avec 200 voix sur 345 votants. Il fut admis à sièger le 9 juin 1793, en remplacement de Lasource, mais ne joua qu'un rôle politique très effacé; son nom ne figure pas au Moniteur.

Le Code Napoléon expliqué (1854-1855).

DELTHEIL (JEAN), député de 1836 à 1842, représentant du peuple on 1851, député de 1852 à 1870, ne à Soullac (Lot) le 2 septembre 1795, mort à Sarlat (Dordogne) le 21 mars 1871, était maître de forges à Boinzolles, pres de Souillac lorsqu'il fut élu députe du 5° collège électoral du Lot (Martel), le 30 mai 1836, par 168 voix sur 217 votants et 288 inscrits, on remplacement de M. Condamine, démissionnaire. 11 siègea au centre gauche, et fit de l'opposition modérée jusqu'en 1842, ayant été successive-ment réélu : le 4 novembre 1887 par 123 voix sur 237 votants et 290 inscrits, et le 2 mars 1839 par 134 voix sur 231 votants et 289 inscrits. Il echoua aux élections du 9 juillet 1842, avec 89 voix contre 132 données à l'élu, M. de Saint-l'riest. Neuf aus plus tard, il remplaçait à l'Assemblée législative le même M. de Saint-Priest, décédé; le 27 juillet 1851, il fat élu en effet représentant du Lot par 21,027 voix sur 23,810 votants et 67,075 inscrits. Il était membre et avait été président du conseil général du Lot. A l'Assemblée législative, il soutint énergiquement la politique du prince-président; aussi, après le coup d'Etat, fut-il, jusqu'à la fin de l'Empire, candidat officiel, et esn successivement en cette qualité, dans la 2º circonscrip-tion du Lot : le 29 février 1852, par 28,587 voix sur 29,178 votants et 41,829 inscrits, contre 328 voix au général Cavaignac; le 22 juin 1857, par 30,806 voix sur 31,489 votants et 42,447 inscrits, contre 586 voix au général Cavaignac; le 1er juin 1863, par 31,214 voix sur 31,700 vo-

tants et 41,285 inscrits; et le 24 mai 1869, par 23,470 voix sur 37,114 votants et 43,526 inscrits, contre 10,517 voix à M. Calmon et 3,047 à M. le baron Dufour. Il siègea constamment dans la majorité dynastique, vota la guerre contre la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870, Il mourut six mois après.

DELUNS-MONTAUD (PIERRE), député de-puis 1878, ministre, né à Allemans-du-Drot (Lot-et-Garoune) le 5 juin 1845, était avocat à Marmando, conseiller municipal et adjoint au maire de la ville, lorsque, le 6 avril 1879, il fut élu député de l'arrondissement de Marmande, par 14,576 voix sur 21,189 votants et 31,563 inscrits, contre MM. Pomarède, 2,029 voix et Boisvert, 138, en remplacement de M. Faye, qui venait d'être nommé sénateur. Le même arrondissement le réélut, aux élections générales du 21 août 1881, avec 12,855 voix, sur 24,312 votants et 31,106 inscrits contre 10,660 voix à M. de Luppé. Il siégea à la gauche république pour le contre 10,660 voix à M. de Luppé. Il siégea à la gauche république pour le contre 10,660 voix à M. de Luppé. publicaine, vota pour les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer, pour le divorce, pour les droits protecteurs sur les céréales, et s'abstint (30 mars 1885) lors du vote qui renversa le ministère l'erry, à propos de l'affaire de Lang-Son. Réélu, le 4 octobre 1885, député de Lot-et-Garonne, le 3° sur 5, par 42,196 voix sur 84,783 votants et 101,586 inscrits, il vota l'expulsion des princes (juin 1886), soutint le cabinet Rouvier (31 mai-3 décembre 1887), fit partie de la commission du budget, 1887), fit partie de la commission du budget, et fut, en cette qualité, rapporteur du budget du ministère des Travaux publics. Lors de la formation du ministère Floquet (3 avril 1888), il recut le portefeuille des Travaux publics, qu'il conserva jusqu'à la chute du cabinet, (11 févrior 1889). Son passage aux affaires ne présenta rien de remarquable. Dans la dernière session de la législature, M. Deluns-Montaud s'est prononcé: pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février, chute du cabinet dont il faisait partie), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de lei Lisbenne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

DELZERS (Joseph-Casimir-François), député de 1845 à 1846, né à Saint-Dalmazi (Aveyron), le 27 août 1787, mort à Bessades-le-Vieux (Aveyron), le 9 novembre 1871, étudia le droit à Toulouse et suivit la carrière du haut enseignement. Professeur suppléant à la l'aculté de droit de Paris (30 janvier 1823), avocat à la cour de cassation, chargé de la claire des Pandectes par intérim (1er janvier 1827), de celle de droit communal par intérim (22 novembre 1831), de celle de code civil par intérim (avril 1832), il fut suppléant (1832-1833) à la chaire de procédure civile, d'instruction et de législation criminelles. Il se présenta aux élections du 21 juin 1834, dans le 3° collège électoral de l'Areyron (Espalion), où il échoua avec 80 voix contre 105 données à l'élu, M. de Guizard. Le 9 juillet 1842, il échoua de nouveau dans le même collège, avec 82 voix contre 172 données à l'élu, M. Pons. Mais ce dernier, ayant été nommé juge à Espalion, fut soumis à la réélection, et les électeurs, convoqués le 20 septembre 1845, élurent M. Uelzers par 140 voix sur 276 votants, contre 130 voix à M. Pons, député sortant. Cette dernière élection fut

annulée à son tour : M. Delzers ne se repré-

senta pas, et M. Pous fut élu. M. Delzers fut admis à la retraite le 31 mars 1859, comme professeur suppléant à la faculté de droit de Paris, et nommé suppléant du juge de paix (1859). On a de lui : Droit de punir (1856); — Cours de procédure civile et criminelle (1842-1851).

DELZONS (ANTOINE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1806 et de 1813 à 1815, né à Aurillac (Cantal) le 22 janvier 1743, mort à une date inconnue, fut reçu, en 1762, licencié à l'Université de Toulouse; il travailla chez un procureur, suivit les andiences du parlement de Paris en 1763, et devint avocat au présidial d'Aurillac (1768-1790). 11 occupa en même temps les fonctions d'écheviu à Aurillac (1774-1778), fut membre du bureau intermédiaire sous l'administration provinciale d'Auvergne (1787-1890), et devint juge au tribunal de district d'Aurillae (octobre 1790). Réélu au même tribunal en 1799, il fut appelé (vendémiaire an IV) aux fonctions de juge au tribunal civil du Cantal, qu'il refusa, et fut élu, le 22 germinal an V, député du Cantal au Conseil des Anciens, par 96 voix sur 124 votants. Le 9 vendémiaire an VI, il combattit une résolution relative aux finances « comme attaquant la propriété et ajoutant la dérision à l'injustice »; le 22 pluviôse, il attaqua une résolution sur les fermages arréragés des domaines nationaux ; il fut nommé secrétaire de l'Assemblée le 2 brumaire an VIII. Il prêta son concours au coup d'Etat du 18, et fut élu par le Sénat conser-vateur, le 4 nivôse an VIII, député du Cantal au nouveau Corps législatif. Le 28 floréal suivant, le gouvernement le nomma juge au tribunal civil d'Aurillac, et membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII.

Il sortit du Corps législatif en 1806, et exerça ses fonctions judiciaires à Aurillac; le Sénat conservateur le nomma une seconde fois député du Cantal le 6 janvier 1813; il siègea jusqu'à la fin de la législature (1815), et disparut ensuite

de la vie politique.

DELZONS (JEAN-FRANÇOIS-AMÉDÉE), représentant en 1848, fils du précédent, né à Auril-lac (Cantal) le 26 janvier 1808, était avocat à Aurillac, connu pour ses opinions républicaines, lorsqu'il fut nommé maire de la ville par le gouvernement provisoire de 1848, et, le 23 avril 1848, élu représentant du Cantal à l'Assemblée constituante, le 1° sur 7, par 25,976 voix sur 44,104 votants et 61,630 inscrits. Il prit place parmi les républicains modérés, fut membre du parmi les republicants moderes, fut memore di comité de l'intérieur, et vota pour le bannisse-ment de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret coutre les clubs, contre la proposition Proudhon, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre la decit au travail contre la suppression contre le droit au travail, contre la suppression de l'impôt du sel, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, contre l'amnistie générale, contre l'interdiction des clubs, pour le blame de la dépêche Léon Faucher. M. Delzons ne fit pas partie de l'Assemblee législative, mais, après le coup d'Etat de dé-cembre 1851, il se rallia à l'Empire, et entra dans la magistrature comme juge au tribunal civil d'Aurillac. Il fut mis à la retraite de ces fonctions en 1878.

DEMAINE (JEAN - JOSEPH - ROGER GIRARD, COMTE DU), député de 1876 à 1878, né à Avignon (Vaucluse) le 5 novembre 1836, était propriétaire, maire d'Avignon et officier d'académie, lorsqu'il fut élu, le 20 février 1876, député d'Avignon, par 9,846 voix sur 18,555 votants et 25,703 inscrits, contre 8,642 voix à M. Gambetta. Cette élection, qui fut la plus bruyante de la législature, ayant donné lieu, notamment à Cavaillon, à des manifestations tumultueuses, et même à des voies de fait contre M. Gambetta, la Chambre ordonna une enquête, après-laquelle l'élection fut invalidée. Les électeurs d'Avignon convoqués à nouveau le 11 février 1877, élurent au 2º tour, par 9,704 voix, M. Saint-Martin; 9,090 voix revinrent encore a M. du Demaine. Candidat oriiciel après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, M. du Demaine fut élu par 10,423 voix, sur 18,975 votants et 24,895 inscrits, contre 8,276 voix données au député sortant, M. Saint-Martin. Mais la majorité républicaine de la nouvelle Chambre annula encore cette election, et les électeurs furent appelés de nouveau à voter le 5 mai 1378. M. du Demaine ne se représenta pas, et M. Saint-Martin fut élu. Dans son courtpassage à la Chambre, M. du Demaine avait. siégé à l'extrême droite, et soutenu le gouvernement du 16 mai.

DEMANDRE (JEAN-BAPTISTE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Saint-Loup (Haute-Saôue) le 28 octobre 1739, mort à Besançon (Doubs) le 21 mars 1823, entra dans les ordres, fut nommé préfet des études au collège de Besançon après l'expulsion des Jésuites, et curé de St-Pierre à Besançon, en 1769. Elu, le 15 avril 1789, député suppléant du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Besançon, il fut admis à sièger le 1er août 1789, en rem-placement de M. l'abbé Millot, démissionnaire. l accepta la constitution civile du clergé, et siégea avec la majorité. Il revint à Besançon après la session, fut emprisonné pendant treize nois à Dijon sous la Terreur, et reprit ses fonctions de curé sous le Directoire. Elu évêque de Besançon (1798), il présida en 1808 un concile provincial, donna sa démission, en 1801, pour faciliter la conclusion du Concordat, fut nommé grand-vicaire de Besancon, puis cha-noine honoraire et curé de Sainte-Madeleine. Ses dernières années furent troublées par des contestations avec ses supérieurs ecclésiastiques. A sa mort, il fallut l'intervention de la force armée pour empêcher le peuple, de qui il s'était fait aimer, de déposer sur son cercueil les insignes de l'épiscopat. On a de lui : A Messieurs les administrateurs du diocèse de Besançon, relativement aux rétractations exigées des anciens prêtres constitutionnels.

DEMANTE (Antoine-Marie), représentant en 1848 et 1849, né à l'aris le 26 septembre 1789, mort à Paris le 28 décembre 1856, était fils du président du tribunal civil de Louviers. Il fit ses études de droit à Paris, fut reçu licencié le 5 août 1809, avocat inscrit au barreau de Paris le 26 suivant, et docteur le 31 août 1810. Professeur suppléant à la faculté de droit de Paris du 21 juin 1819 au 10 décembre 1821, il fut nommé, le 11 décembre 1821, professeur titunommé, le 11 décembre 1821, professeur titu-laire de l'une des nouvelles chaires de code civil à la même Faculté, dont il devint un des professeurs les plus distingués. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 avril 1843, officier du môme ordre du 6 mai 1846, il fut élu, le 4 juin 1848, représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante par 19,706 voix (le procèsverbal ne donne ni le nombre des votants ni

330

celui des inscrits); cette élection partielle avait pour but de pourvoir au remplacement de M. Garnier-Pages qui avait opté pour la Seine. A l'assemblée, M. Demante siégea dans la minorité, parla sur le projet de constitution, sur la transportation des insurgés, sur le jury, la caisse d'épargne, la naturalisation et le séjour des étrangers, etc., et vota pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidère, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'ammistie des transportés. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 5° sur 0, avec 54,168 voix sur 93,065 votants et 125,952 inscrits, il fut rappor teur de la demande en autorisation de poursuites contre l'élix Pyat, et déposa sur le désaveu de paternité une proposition d'où sortit la loi du 0 décembre 1850. Il parla aussi sur la loi Talloux-Parieu relative à la liberté de l'enseignement, sur la réforme hypothécaire, sur la proposition de suppression de la mort civile, et vota avec la majorité. On a de lui: Programme des cours de droit civil français (1880); Cours analytique du Code civil (1847), et un grand nombre d'articles de journaux et de revues judiciaires

DEMARÇAY (Marie-Jran, Baron), député de 1819 à 1820, et de 1828, à 1839, né à Martaizé (Vienne) le 11 août 1772 mort à l'aris le 21 mai 1839, suivit la carrière des armes, et fut nommé capitaine d'artillerie le 30 septembre 1793. Il fit les campagnes d'Italie, d'Allemagne, de Hollaude et d'Egypte, parvint au grade de colonel, commanda, en 1802, le 5º d'artillerie au camp de Boulogne, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 19 frimaireau XII, puis officier du même ordre, se distingua à Austerlitz où il fut promu commandeur de l'ordre, devint directeur de l'Ecole de Metz, et fut envoyé en 1807 en Hollande avec le grade de major-général, premier inspecteur de l'artillerie et du génie. Appelé en Espagne en 1808, il fut, la même année (10 septembre), créé baron de l'Empire, et sollisita bientôt sa retraite, à laquelle il fut admis (25 janvier 1810), comme général de division. Il revint alors se fixer dans la Vienne, s'occupa d'agriculture, et fut nom-mé, en 1815, colonel de la garde nationale de Poitiers. Le 11 septembre 1819, le collège de dé-partement de la Vienne l'élut député par 196 voix sur 924 votants et 1,193 inscrits; il prit place à l'extrême-gauche, à côté de La l'ayette; soutint la validité de l'élection de l'abbé (frégoire; refusa de donner au gouvernement une preuve de confiance en votant les six douzièmes provisoires demandés par le ministre des finances (24 dé-cembre 1819); déposa (janvier 1820) une propo-sition tendant à faire convoquer les collèges de quatre départements dont la députation était incomplète; combattit les projets contre la liberté individuelle et contre la liberté de la presse présentés après l'assassinat du duc de Berry; et, le 7 mars 1820, dit: « Je ne suis pas venu lei pour défendre les intérêts du trône, mais ceux du peuple... Je ne suis point inquiet, au reste, sur le résultat de la lutte que vous engagez aujourd'hui; je n'ai aucune crainte sur le sort de la liberté, mais ce choc qui en résultera m'épouvante. » Il demanda le maintien de la loi électorale, approuva la motion de

Manuel pour une adresse au roi réclamant le changement des ministres, et protesta contre bles excès commis par les troupes lors des trou-bles provoqués par la discussion de la nouvelle loi électorale. A la séance du 20 mars 1821, M. de Villele, député, ayant dit que « la révolution n'était pas encore vaincue, et qu'elle s'agitait toujours», le général Demarçay se plai-gnit aprement du rétablissement des congrégations, des majorats, du retour des Jésuites, et des menaces incessantes contre les détenteurs de biens nationaux. Un de ses collègues, M. Josse-Beauvoir l'interrompit par ces mots: «Ce sont des sottises, vous mentez. » Un duel au pistolet eut lieu le lendemain, au bois de Boulogne; M. Josse-Beauvoir tira le premier et manqua son adversaire; M. Demarçay tira en l'air. Au moment de l'expulsion de Manuel (1823), il s'élança à la tribune, et s'écria: « Je déclare à mes commettants que je ne puis plus les défendre au sein d'une assemblée où dominent les éternels ennemis de la France. » Le ministre empêcha sa réélection aux élections de 1824; il ne reparut à la Chambre que le 21 de 1824; il ne reparut à la Chambre que le 21 avril 1828, élu dans le 2° arrondissement de Paris par 616 voix sur 1,145 votants, contre MM. Lahure 185 voix, Ardoin 156, André 92, et Pichon 56. Il reprit sa place à gauche, fut des 221, et fut réélu, le 12 juillet 1830, par 1,133 voix sur 1,253 votants, contre M. Sanlot-Baguenault 104 voix. Il redevint député de la Vienne (3° collège électoral, Civray), le 5 juillet 1891, par 137 voix sur 183 votants et 265 inscrits. Il avait commencé par soutenir le gouvernement de juillet, mais il so rangea bientôt de nouveau dans l'opposition de gauche contre les ministères de résistance qui se succédèrent au pouvoir, et continua son opposuccederent au pouvoir, et continua son opposition durant les législatures suivantes, ayant été successivement réélu: le 21 juin 1834 par 152 voix sur 186 votants et 267 inscrits, contre 15 voix à M. de Châteaubriand; le 4 novembre 1837, par 123 voix sur 186 votants et 249 inscrits; le 2 mars 1839 par 143 voix sur 189 votants et 251 inscrits. Il mount deux mois après cette derniere élection, et fut remplacé M. Bonnin. Il était depuis longtemps conseiller général de la Vienne.

DEMARÇAY (Marc-Horace, baron), fils du précèdent, député de 1845 à 1848 et représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à l'oitiers (Vienne), le 29 octobre 1813, mort à Bressuire (Deux-Sèvres), le 8 mars 1866, fut élevé dans la religion réformée, compléta ses études dans les Universités allemandes, où il se lia avec Liebig et Gay-Lussac, et s'adonna à la chimie. Conseiller général de la Vienne, il fut élu, le 25 janvier 1845, député du 2° collège électoral des Deux-Sèvres (Melle), par 176 voix sur 341 votants et 416 inscrits, contre 165 voix à M. Taillefert, en remplacement de M. Auguis, décédé. Il prit place dans les rangs de l'opposition et parla sur la répartition des secours accordés aux gens de lettres. Réélu, aux élections générales du 1eraoût 1846, par 203 voix sur 405 votants et 468 inscrits, contre 191 voix à M. Taillefert, il reprit sa place à gauche et prit la parole sur la création du chemin de fer du Nord, sur le budget de 1847, etc. Il prit part à la campagne des banquets, et à la lutte contre le ministère Guizot, et, après la révolution de février, fut encore élu, le 23 avril 1843, représentant des sur S, par 48,303 voix sur 78,335 votants. Il siègea parmi les républicains et vota pour le